

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Le, 30 juin 2009.

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 juin 2009, au lieu et à l'heure habituels des sessions.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Daniel Meilleur,	Gaétane Meilleur,
Chaben Mohamen, absent	Gabrielle Audet,
Rose-Hélène Dufour, absente	

La directrice générale Suzanne Raymond est présente.

Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session.

109-06-09 AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation a été reçu tel que requis, par la loi et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

110-06-09 DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE

Attendu qu'en date du 28 juin 2009, madame Sophie Laroche a remis en main propre à la directrice générale une lettre de démission à titre de conseillère au siège numéro 3;

Attendu que, tel que requis par la Loi, la lettre de démission est transmise aux membres du conseil.

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la lettre de démission de madame Sophie Laroche à titre de conseillère au siège numéro 3.

ADOPTÉE

111-06-09 AUTORISATION AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET DE LA RURALITÉ

Il est proposé par Gaétane Meilleur, appuyé par Gabrielle Audet et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale à signer le protocole d'entente pour le projet de la Ruralité.

ADOPTÉE

112-06-09 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE PIERRES CONCASSÉES

Attendu qu'un appel d'offres sur invitation a été fait en date du 16 juin 2009 à deux soumissionnaires pour l'achat de 7 000 tonnes métriques de pierres concassées;

Attendu qu'une seule soumission a été déposée par V. Meilleur & Frères inc;

Attendu que dans une lettre accompagnant la soumission de V. Meilleur & Frères inc. il est mentionné qu'il prévoit être en mesure de concasser la matière au banc Labelle en fin juillet-début août 2009;

Attendu que dans la prévision des travaux de traitement de surface cette date est trop éloignée;

Attendu que la directrice générale a entrepris des discussions avec madame Hélène Meilleur afin que le concassage des pierres soit fait avant le 15 juillet 2009;

Attendu qu'une entente est intervenue avec madame Hélène Meilleur de V Meilleur & Frères inc pour que les pierres concassées soient disponibles au plus tard le 15 juillet 2009.

Par conséquent il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Daniel Meilleur et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la compagnie V meilleur & Frères inc. pour l'achat de 7 000 tonnes de pierres concassées au prix de 6.76\$ la tonne métrique incluant la TPS et la TVP, le chargement et la pesée. Il est entendu que la compagnie V. Meilleur & Frères inc devra fournir à la municipalité 3 relevés de granulométrie conforme au cahier de charges du ministère des Transports.

ADOPTÉE

113-06-09 L'EMBAUCHE D'UNE AIDE TEMPORAIRE POUR LE TRAVAIL DE BUREAU

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gaétane Meilleur d'autoriser la directrice générale à effectuer un appel d'offres pour un poste de réceptionniste à temps partiel pour le bureau municipal.

ADOPTÉE

114-06-09 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE MAINTIEN DES PUIES ENVIRONNANTS

Engagement de la municipalité de Lac-Saint-Paul

Attendu que dans son projet d'alimentation en eau potable la municipalité ne doit pas affecter la capacité des puits environnants.

En conséquence il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Daniel Meilleur et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul s'engage à maintenir la capacité des puits existants environnants qui pourraient être affectés par les nouvelles installations de pompage de l'aqueduc municipal situé au 405, rue Principale.

ADOPTÉE

115-06-09 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ QUANT À L'USAGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA STATION DE POMPAGE DE L'AQUEDUC

Engagement de la municipalité de Lac-Saint-Paul

Attendu que dans son projet d'alimentation en eau potable la municipalité doit prévoir des installations septiques pour le décantage du fer et du manganèse de la station de pompage;

En conséquence Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Daniel Meilleur et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul s'engage quant à l'usage des installations septiques de la station de pompage pour l'aqueduc situé au 405, rue Principale. Les installations septiques ne devront pas être utilisées pour le traitement des eaux usées.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SESSION

La levée de la session est donnée par Gaétane Meilleur il est 18:25hres.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale